

Règlement Général bike and run 16 MARS 2025

Article 1 : Règles et Présentation du bike and run

1- Épreuve conviviale et accessible à tous. Elle est ouverte à toute personne à partir de **12 ans** pour les parcours Xs **-7,5 km**, à partir de 16 ans pour le parcours S-**15 km** et 18 ans pour le parcours M-**22,5 km**

2- Il est possible de faire des équipes masculines, féminines ou mixtes.
Une équipe avec un mineur et un adulte sera considérée comme une équipe adulte

3- Le bike and run est une épreuve sportive en équipe de deux personnes, un coureur et un cycliste (VTT uniquement, vtt électrique non autorisé) réunis sur un même parcours.

4- L'équipe doit rester groupée durant tout le parcours.

5- Le remplacement du vélo s'effectue de la main à la main et au rythme de l'équipe.

6- Le port du casque avec jugulaire attachée est obligatoire pour le vététiste **et le coureur**

7- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

8- Le respect des règles sanitaires en vigueur le jour de la course est obligatoire sur tout le site de la manifestation (port du masque, désinfection des mains, distanciation...)

9- L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'équipes à **400** (adultes et enfants confondus)

Article 2 : Droit d'inscription et Annulation

Il est possible de s'inscrire via le site « **PROTIMING** » mais il faudra acheter le pass compétition sur le site de la ffitri pour les non licenciés de la FFtri en plus de l'inscription sur protiming.

Tarifs 2025:

Parcours XS ET S : 20 Euros par équipe

Pass compétition de 2 euros pour les non licenciés de la Ffitri en plus.

Soit 24 euros par équipe non licenciée FFtri

Parcours M : 20 Euros par équipe

Pass compétition de 8 euros pour les non licenciés de la Ffitri en plus.

Soit 36 euros par équipe non licenciée FFtri

Animation Course enfants à pied par binôme gratuite.

Inscriptions clôturées le dimanche 9 mars 2024 à 19 h

Attention nous ne prendrons pas d'inscriptions sur place.

Les droits d'inscriptions restent acquis en cas de désistement.

Les Organisateurs se réservent le droit d'écourter, de modifier, de reporter ou d'annuler, tout ou une partie de l'épreuve et ne pourraient être tenu responsables, ou redevables d'aucune

compensation financière que ce soit en cas d'annulation pure et simple soit par un arrêté municipal, un arrêté préfectoral, ou en cas d'intempéries pouvant mettre en danger les compétiteurs ou le comité d'organisation.

Article 3 : Déroulement théorique de l'épreuve retrait des dossards : samedi 15 mars de 14h à 17h dans la salle à côté de la mairie de Saché et le dimanche 16 mars de 8h à 9h à l'étang du Maurux à Saché. Validation de l'ouverture des parcours par "ouvreur"

« La zone de briefing sera indiquée aux participants, chaque participant devra écouter le briefing et faire contrôler son matériel (casque et vélo) »

9h20 Briefing des concurrents du parcours M et S sur la ligne de départ

9h30 Départ du parcours M et S

9h50 Briefing et départ du parcours XS enfants

10h10 Briefing et départ du parcours XS adultes

Fermeture des parcours par "serre-file"

Animation Course enfants départ 11H (récupération des dossards de 10h à 10h45)

Remise des récompenses. 11h30

Tombola pour 3 dossards tirés au sort parmi tous les dossards du bike and run

Les horaires de départ sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment

Article 4 : Abandon et dépassement du délai En cas d'abandon, l'équipe doit obligatoirement prévenir le responsable du poste le plus proche et lui remettre le dossard et la puce

Le temps limite est fixé à 2h30

A la fin des épreuves un ou plusieurs "serre-file" fermeront le parcours afin de s'assurer qu'aucun compétiteur ne serait en difficulté.

Article 5 : Lieu et Parcours Les départs et les arrivées s'effectueront à l'étang du Maurux à Saché (sauf modification de la part des autorités compétentes). Les parcours sont situés dans ce secteur sur des circuits tout terrain (chemins de terre privés, champs privés, chemins communaux...) et seront balisés par la mise en place d'un fléchage spécifique et de rubalises.

Au départ, les coureurs à pied s'élanceront pour une boucle d'une courte distance (environ 600m) avant de récupérer leur équipement et de franchir la ligne de départ des VTT et de partir ensemble.

Article 6 : Espace de départ/arrivée Les aires de départ et d'arrivée seront équipées et balisées afin que chaque participant puisse se préparer et préparer son équipement en toute sécurité. (Barrière Police, rubalises...) Une demande auprès de la Mairie de Saché pour l'utilisation exclusive du site est déposée.

Article 7 : Sécurité Un ou plusieurs "ouvriers" partiront reconnaître les parcours avant le début des épreuves. Ceux-ci ne seront ouverts aux compétiteurs qu'après validation de leur part. Chaque concurrent devra porter un casque à coque rigide, jugulaire fermée. Tous les concurrents devront assister au briefing et respecter les consignes de course. La direction de course et les contrôleurs pourront exclure toute équipe qui ne respectera pas le règlement : le non-respect du port du casque attaché, du parcours, une assistance extérieure autre que médicale, ainsi que le non-respect du relais à la selle... Le respect du code de la route prévaut dans le cas où le parcours

venait à croiser ou emprunter une route, dite « Publique », autre que les chemins de terre et voies privées.

Article 8 : Matériel et ravitaillement Chaque binôme doit être équipé d'un VTT et de 2 casques à coque rigide avec une jugulaire en état d'attache. Chaque binôme aura une puce sur un des dossards Pour les parcours 7,5, 15 et 22,5 km du fait de son autosuffisance, chaque équipe devra pouvoir subvenir d'elle-même à tout problème de quelque ordre que ce soit. Un ravitaillement pourra être prévu à l'arrivée sous couvert de faisabilité en raison de la situation sanitaire au jour de la course. **Les dossards sont au nombre de 2 par équipe : 2 en papier, seront fixés devant sur chaque coureur mais seul celui du coureur au moment du départ sera avec une puce.**

Article 9: Récompenses -bike and run - 3 premières équipes des parcours 7,5 ,15 et 22,5 km
Enfants -Une médaille sera offerte à chaque participant.

Article 11 : Médical L'association Saché Bouger est affiliée à la Fédération Française de Triathlon. Pour les adultes : Les licences de triathlon sont acceptées. Pour les non licenciés, il faudra payer un pass compétition de 2 euros à la ffitri par personne pour assurer le participant. Ces participants devront remplir un questionnaire Santé.
Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire en plus du questionnaire de santé et du pass compétition.

Article 12 : Assurance Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé ou non-respect du code de la route ou du règlement. L'organisation est assurée par la fédération française de triathlon pour tout problème mettant en cause sa responsabilité.

Article 13 : Respect de l'environnement Le bike and run de Saché Bouger s'engage dans une politique de Développement Durable. Dans un souci de respect de l'environnement il est impératif de laisser le parcours propre. La direction de course ou les contrôleurs pourront pénaliser, voir exclure, toute équipe qui ne respectera pas l'environnement du parcours qu'elle emprunte. Les emballages usagés doivent impérativement rester dans votre sac. Des conteneurs ou poubelles seront à votre disposition sur l'aire d'arrivée de l'épreuve afin des les déposer.

Article 14 : Publicité, Relation Presse et Photographies Les Organisateurs sont les seuls propriétaires des droits de publicité et se réserve un droit de regard sur chaque publication. Les Organisateurs se chargent de la mise en page des différents supports de publication (Affiches, Flyers, Prospectus divers...) et se chargent soit d'imprimer ou de faire imprimer chacun de ces supports. Les Organisateurs se chargent de se mettre en relation avec des Partenaires Internet afin de communiquer la date des épreuves au plus large public. Les concurrents acceptent à la signature du bulletin d'inscription d'être photographiés lors de l'épreuve.

Article 15 : Acceptation du règlement Les concurrents acceptent le règlement de l'organisation dans sa totalité. Le seul fait de s'inscrire de compléter et de signer le bulletin d'inscription sur lequel figure un extrait de règlement emporte l'acceptation sans réserve dudit règlement. Le règlement complet peut être obtenu sur simple demande ou consultable à la mairie de Saché.

Article 16 : Sponsoring et mécénat Le comité d'organisation réuni en commission dite «BIKE and RUN » pour l'occasion, se charge du financement de cette épreuve par des demandes de sponsoring auprès des collectivités locales ou territoriales mais également auprès des commerçants locaux et d'organismes privés susceptibles de pouvoir apporter leur soutien à la bonne réalisation de cette épreuve soit par une mise à disposition de lots à remettre aux concurrents soit par une aide financière destinée à la logistique de l'épreuve. (une convention de

partenariat peut, le cas échéant, être mise en place entre ces différents acteurs).

Article 17 : Droits En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 (loi informatique et liberté), tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification. Il peut demander communication et modification de toute information qui figurerait sur tout fichier le concernant en s'adressant à : Association Saché Bouger – place Alexandre Calder 37190 SACHE En application de l'article 226-8 du Code Pénal du 19 septembre 2000, et au nom du respect de la vie privée, si un participant ne souhaite pas voir une photographie le concernant sur le site, il doit en faire la demande écrite auprès de Association Saché Bouger – place Alexandre Calder 37190 SACHE

Toute l'équipe des bénévoles reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite un bon entraînement.

Sportivement.

L'équipe d'organisation du bike and run de Saché Bouger